

LETTRE DE MISE À LA RETRAITE

Ce modèle est établi à titre indicatif

Rappel de la réglementation

La loi du 21 août 2003, réformant le système des retraites, permet à l'employeur de mettre fin au contrat de travail d'un salarié âgé de 65 ans, sauf dérogations conventionnelles autorisant un départ anticipé (60 ans au minimum et bénéficiant en tout état de cause d'une retraite à taux plein).

Cette mise à la retraite suppose que l'employeur notifie sa décision au salarié soit par lettre recommandée avec accusé réception, soit par lettre remise contre décharge.

Un préavis égal à celui prévu en cas de licenciement doit être respecté.

Sauf disposition conventionnelle ou contractuelle plus favorable, le salarié a droit à une indemnité de départ à la retraite équivalente à l'indemnité légale de licenciement.

Attention ! Si les conditions de mises à la retraite ne sont pas réunies, la rupture du contrat de travail constitue alors un licenciement

Des informations complémentaires sont disponibles sur internet à l'adresse suivante : www.retraites.gouv.fr

A....., le.....

Expéditeur :

Entreprise.....

Représentée par M....., fonction occupée dans la société.....

Adresse de l'entreprise.....

Destinataire :

M.....

Adresse.....

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

À la date du....., vous atteindrez l'âge de.....ans. Vous aurez ainsi effectivement cotisé pendant.....trimestres à un ou plusieurs régimes de base, vous permettant ainsi d'obtenir une retraite à taux plein.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons l'honneur de vous informer de notre décision de vous mettre à la retraite. Ce départ sera effectif à l'issue d'un préavis de....., se terminant le.....

À cette date, vous recevrez les salaires, congés payés et l'indemnité de mise à la retraite auxquels vous pouvez prétendre.

Politesse

Signature